

Le Belmontois

Bulletin d'information de
la Commune de Belmont-Broye

N° 29

DÉCEMBRE 2025



Belmont-Broye
Agir pour notre avenir



Sommaire

Impressum	2
Editorial	2
Belmont-Broye présente ses services	3
Service de la conciergerie	3
Activités du Conseil général	3
Finances & Administration	4
Finances communales :	11
des défis à relever tous ensemble	7
Taxe communale sur la plus-value	8
Elections communales : votre voix compte	9
Accueil des nouveaux habitants dans le cadre de la	10
Bénichon de Domdidier	11
Un apéritif économique placé sous le signe des	12
rencontres et de la découverte	13
Une belle fête en l'honneur de nos nonagénaires	14
Construction & Service à la population	15
Utilisation des déchetteries	14
Fermeture des déchetteries en 2026	15
Poubelles à déchets canins	16
www.memodechets.ch	17
Eclairages publics	18
Anniversaire –	19
Fusion Commune de Belmont-Broye – 10 ans	20
Un Sentier culturel à Belmont-Broye	20
Patinoire à Belmont-Broye	21
Agenda	21
Communications	22
Généreux don au Passeport-vacances	22
Chaudron d'or pour « God Save the King »	23
Pro Senectute, service de déclaration d'impôts	24
Administration générale et contacts	25
Heures d'ouverture de l'administration communale	26

Edito

Chères Belmontoises et Belmontois,

Notre commune traverse aujourd’hui une période charnière. Comme beaucoup d’autres collectivités, nous faisons face à une diminution progressive des dotations et des budgets, tandis que les coûts des services essentiels, eux, continuent d’augmenter. Cette réalité économique nous conduit à prendre des décisions difficiles, parfois douloureuses, mais indispensables pour garantir la continuité et la qualité de l’action publique.

C'est pourquoi le Conseil communal a engagé depuis le début de cet été une intense réflexion sur l'avenir des finances communales. Elle a débouché sur la publication d'un rapport financier que tout un chacun peut consulter sur le site internet de la Commune. Oui, les finances publiques, qu'elles soient fédérales, cantonales et communales, se péjorent. Non, la Commune de Belmont-Broye n'est pas un cas particulier dans le district ou le canton. Oui, nous devons tous prendre nos responsabilités, afin de maintenir des finances communales saines qui permettent d'offrir des prestations de qualité et d'investir pour les besoins futurs de la Commune.

C'est pourquoi le Conseil communal a défini une stratégie financière pour les années 2026 à 2030. Il a arrêté 4 mesures importantes qui touchent l'ensemble des Belmontoises et Belmontois, soit une augmentation du taux d'imposition de 78 % à 85 % et de la contribution immobilière de 1,5 % à 2,5 %, une réduction des prestations communales de CHF 260'000 et une limitation des investissements annuels à CHF 1 million.

Ces mesures ne sont pas le fruit d'un choix de confort, mais bien celui de la responsabilité. Les finances communales doivent rester solides pour préserver nos écoles, nos infrastructures, notre cadre de vie et notre solidarité de proximité. Sans ces ajustements, nous ne serions tout simplement plus en mesure de répondre correctement aux besoins de chacun et chacune.

C'est donc avec lucidité et pragmatisme, que le Conseil communal a proposé ces nouvelles orientations budgétaires. Avec aussi la conviction de ne pas fuir ses responsabilités en tant qu'Exécutif en cette période où se profilent déjà les élections communales de 2026. Il souhaite remettre au futur Exécutif non seulement un budget 2026 solide et cohérent mais également de permettre de bâtir l'avenir de notre Commune sans devoir quémander de nouvelles contributions financières à chaque élaboration de budget. Au moment où vous prenez connaissance de cet édito, le Conseil général a pris les décisions qui lui semblent opportunes. Ses choix dicteront l'avenir non seulement la politique financière de notre commune mais également celui de l'action communale des futures autorités.

Nous savons que ces mesures représentent un effort supplémentaire pour nous tous. Mais nous croyons profondément en la capacité de notre Commune à faire face à ce défi. Notre histoire locale l'a encore démontré récemment avec la crise de la Covid : les Belmontoises et Belmontois savent se serrer les coudes, s'adapter, et surmonter les difficultés avec courage et détermination.

Albert Pauchard, syndic

Impressum

Brochure éditée par l'Administration Communale de Belmont-Broye,
Pré-de-la-Cour 4, case postale 35, 1564 Domdidier,
administration@belmont-broye.ch
tél. 026 672 33 33, www.belmont-broye.ch

Prochain numéro : Printemps 2026 (sous réserve de modification)

Rédaction : Albert Pauchard

Conception graphique : Moser Graphic Sàrl, rue Oscar-Huguenin 31,
2017 Boudry, www.mosergraphic.ch

Impression : Druckerei Graf AG, Irisweg 16a, 3280 Murten,
www.druckereigraf.ch

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Belmont-Broye présente ses services

SERVICE DE LA CONCIERGERIE

Aujourd’hui, nous souhaitons prendre un moment pour mettre à l’honneur notre incroyable équipe de la conciergerie. Son engagement et son dévouement au quotidien sont essentiels au bon fonctionnement de notre commune, et il est important de le reconnaître.

La conciergerie ne s’occupe pas uniquement de l’entretien des écoles mais également de celui des salles polyvalentes, de l’administration communale, d’un immeuble locatif de 13 appartements, des abris PC, des locaux et vestiaires des salles de sport, du local funéraire de Domdidier et de la chapelle de Russy. Il assure également le service technique des bâtiments et la mise en place des salles lors de manifestations.

L’implication de chaque membre de cette équipe est remarquable. Les concierges ne se contentent pas de remplir leurs tâches, mais vont au-delà pour s’assurer que nous avons tout ce dont nous avons besoin pour travailler dans les meilleures conditions. Leur disponibilité et leur réactivité font toute la différence, et nous savons que nous pouvons toujours compter sur eux, peu importe la situation.

L’esprit d’équipe qui règne au sein de la conciergerie est également à saluer. Chacun d’entre eux apporte ses compétences et son énergie, créant ainsi une synergie qui se ressent dans la qualité de leur



De gauche à droite : Mike Chassot, Alain Pizzotti, Bernadette Rohrbasser, Sabrije Marinaje, Francine Marion, Stéphanie Fontana, Alexandra Defferrard, Véronique Ducry, Laurent Cotting, Christine Demierre.

Ne sont pas présentes sur la photo, Mmes Marie-France Borgognon et Christine Marchon.

travail. Ce travail impeccable est le reflet de leur professionnalisme et de leur souci du détail. Ils s’assurent que rien ne manque et que chaque détail est pris en compte, contribuant ainsi au bien-être de tous.

Enfin, il est crucial de souligner l’importance de leur rôle au sein de notre commune. La conciergerie n’est pas simplement un service, mais un véritable pilier qui permet à chacun d’entre nous de se concentrer sur ses missions. Grâce à leur soutien, nous pouvons nous épanouir et donner le meilleur de nous-mêmes.

Alors, à toute l’équipe de conciergerie, un grand merci ! Votre travail ne passe pas inaperçu et nous vous

en sommes extrêmement reconnaissants. Continuons ensemble à faire de notre commune un lieu où il fait bon œuvrer.

EN CHIFFRES

Le Service de conciergerie de Belmont-Broye, c'est...

- 1 responsable de service
- 2 concierges
- 9 auxiliaires
- 5 écoles
- 32 classes
- 3 salles de sports
- 12 bâtiments communaux

Activités du Conseil général

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Dans le cadre de cette séance qui s'est tenue à la salle multi usages de Léchelles, le Conseil communal a informé le Conseil général sur la création d'une nouvelle crèche à Dompierre et présenté le nouveau site internet et la nouvelle identité visuelle.

Le Conseil général a :

- élu M. Eric Pauchard, groupe PLR, comme scrutateur suppléant du Bureau du Conseil général ;
- adopté la révision du Règlement du Conseil général (ROCG) après modifications ;
- adopté le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value ;
- octroyé un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 55'000.00 ;
- nommé Fidutrust Révision SA à Fribourg comme organe de révision des comptes 2025, 2026 et 2027 ;
- pris acte de la démission de Mme V. De Agostino et de M. S. Van Cleemput de la Commission des naturalisations.

MUTATION

Pour donner suite à la nomination de M. Matthias Ballaman en qualité de vice-président du Bureau du Conseil général, M. Eric Pauchard, du groupe PLR, est élu scrutateur suppléant du Bureau du Conseil général.

PROCHAINES SÉANCES

Lundi 20 avril 2026 à 19 h 30, à la salle polyvalente à Domdidier pour les comptes 2025.

Lundi 4 mai 2026 à 19 h 30, à la salle polyvalente à Domdidier pour la séance constitutive.

Vos démarches administratives, maintenant en ligne !



Bonne nouvelle : vous pouvez désormais faire vos demandes partout et en tout temps !

Dès à présent, faites vos demandes administratives directement en ligne, via le site internet de la commune.

- Attestation de domicile
- Annonce de déménagement
- Demande d'autorisation, etc.

Toutes ces démarches peuvent se faire en quelques clics, 24h/24, 7j/7, où que vous soyez – et même depuis votre téléphone portable.

Le service est simple, rapide et 100% sécurisé.

Et bien sûr, le guichet communal reste à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner, comme toujours. Ce nouveau service vient simplement compléter l'offre existante, pour vous offrir plus de flexibilité et de confort.

Découvrez les prestations communales déjà disponibles sur notre site internet.



Finances & Administration

FINANCES COMMUNALES : DES DÉFIS À RELEVER TOUS ENSEMBLE

Pourquoi le Conseil communal propose une hausse des rentrées fiscales dans son budget 2026 ?

Le plan financier 2026-2030 a mis en évidence que, sans mesures prises, le budget 2026 serait déficitaire de CHF 2,2 millions et celui de 2030 de CHF 5,2 millions. L'augmentation de la population et son vieillissement font augmenter les charges que nous facturent les Associations régionales (CO de la Broye, Réseau santé et social, ...).

Dès 2026, les investissements seront financés dans leur totalité par l'emprunt, augmentant ainsi les charges financières (amortissement et intérêts). De plus, les Comptes 2024 déficitaires ont contraint la Commune à emprunter auprès d'établissements bancaires. Pour enrayer cette situation, le Conseil communal a défini une stratégie financière.

Quelle est la stratégie du Conseil communal ?

Le Conseil communal a élaboré un rapport financier. Il démontre que, si aucune mesure n'est rapidement prise, la Commune ne pourra plus assurer son fonctionnement et ses investissements. C'est pourquoi le Conseil communal a défini des lignes directrices jusqu'en 2030. En résumé, il souhaite ainsi maintenir les services à la population et leur qualité, investir de manière modérée, tout en stabilisant l'endettement

et en autofinançant une partie des investissements consentis. C'est à ce prix que les finances communales ne se dégraderont pas.

Quelles sont les mesures proposées par le Conseil communal ?

Dans le cadre de sa stratégie financière, la première action du Conseil communal a entrepris une analyse des dépenses communales.

Il a décidé de réduire un certain nombre de prestations à hauteur de CHF 261'000, ce qui est malheureusement bien loin de combler le déficit 2026 estimé à CHF 2,2 millions. Des produits supplémentaires sont donc nécessaires pour stabiliser les finances communales jusqu'à l'horizon 2029.

Fort de ce constat, le Conseil communal a proposé une augmentation de 7 points du taux d'imposition des

Au niveau communal	Au niveau régional (Broye)
Population 6'273 habitants + 31 % en 10 ans	Evolutions démographiques + 6 % de la population entre 2025 et 2030 + 36 % des plus de 80 ans en 2030 + 49 % des plus de 90 ans en 2030
Charges Associations intercommunales en 2021: CHF 915 / habitant en 2025 : CHF 1'117 / habitant en 2030 : CHF 1'719 / habitant	Evolution des charges des Associations de district CHF 71 millions en 2024 CHF 100 millions en 2030
Participation aux Associations CHF 5,3 millions en 2025 CHF 7,7 millions en 2030	
Taux d'endettement 2024 : 62 % 2026 : 98 % 2029 : 137 %	Endettement total CHF 47,5 millions en 2024 CHF 128,0 millions en 2030
Investissements votés (en 10 ans) CHF 29 millions	Investissements à réaliser à moyen terme Homes à Estavayer-le-Lac et Domdidier CHF 75 millions Rénovation pavillons CO Estavayer-le-Lac CHF 9 millions
Autofinancement des investissements en 2021: 50 % dès 2026 : 0 % donc 100 % d'emprunts	

personnes physiques et morales ainsi qu'une augmentation de 1‰ de la contribution immobilière. De plus, il a également décidé de limiter à CHF 1 million les investissements annuels afin que les charges financières restent stables. Seule, la combinaison de ces quatre leviers pérennisera la situation financière de la Commune jusqu'en 2029.

Que gagnera la Commune ?

L'augmentation du taux d'imposition permettrait une rentrée supplémentaire de CHF 1,2 million. Le passage de 1,5‰ à 2,5‰ du taux de la contribution immobilière permettrait un gain estimé à CHF 1 million dont 40 % proviendrait des entreprises et, pour une autre partie, de propriétaires habitants à l'extérieur de la Commune. Au total, le budget 2026 bouclerait avec un bénéfice de CHF 400'000.

Comment la Commune utilise-t-elle ce bénéfice ?

Le bénéfice prévisionnel du budget 2026 de CHF 434'380 permettrait ainsi de financer une partie importante des investissements (meilleur autofinancement). Un budget déficitaire obliguerait la Commune à emprunté et à se retrouver dans la même situation qu'aujourd'hui.

Quelles sont les conséquences pour le contribuable ?

Avec l'augmentation du taux d'imposition, la charge fiscale totale (canton + commune) pour le contribuable belmontois resterait encore inférieure à celle de 2007. Une hausse d'impôt a évidemment un impact direct sur le porte-monnaie des habitants : chacun paiera un peu plus chaque année. C'est l'effet le plus visible.

Cependant, cette contribution supplémentaire a aussi un objectif positif et concret : elle permet à la Commune de maintenir les prestations et les services dont la population bénéficie déjà.

Sans ces recettes additionnelles, il serait nécessaire de réduire certaines activités, d'abandonner des projets ou de diminuer la qualité des services publics.

L'augmentation de la contribution immobilière, elle, touche surtout les propriétaires mais aussi les entreprises qui bénéficient également des services de la Commune.

Au final, l'effort demandé est donc partagé : il ne repose pas sur un seul groupe, mais sur l'ensemble de la population, chacun contribuant selon sa situation.

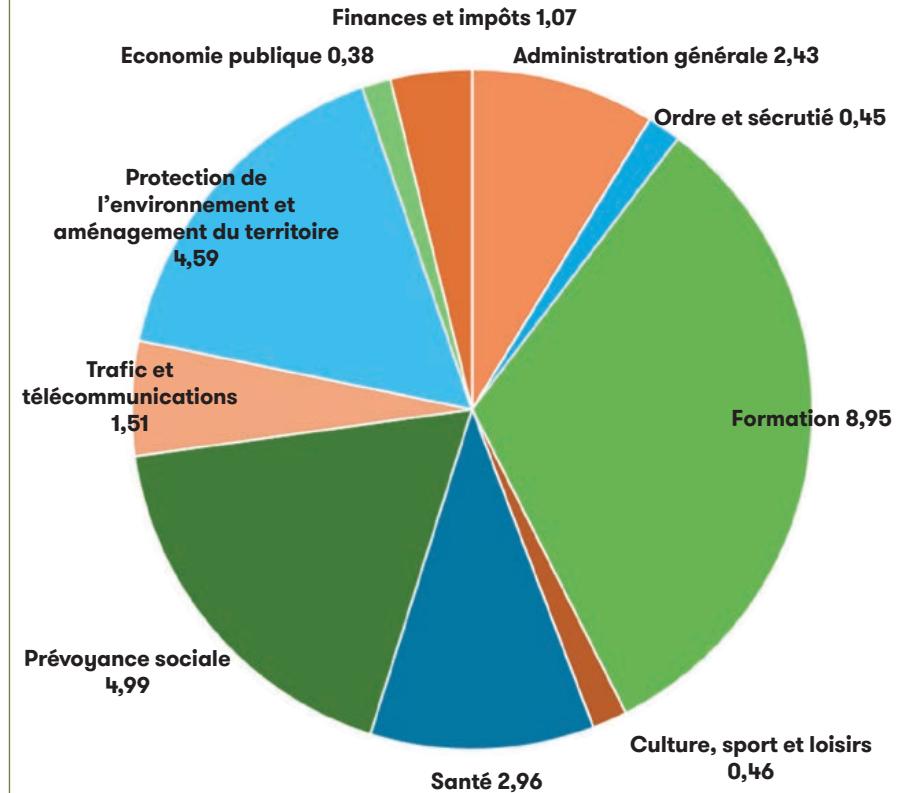
Le déficit des comptes pourrait-il être absorbé par le capital propre de la Commune ?

Oui, la Loi sur les finances communales le permet. Au vu des projections, le capital propre serait dilapidé comptablement en moins de 5 ans. Etant donné qu'il provient d'une réévaluation des investissements et biens, la Commune devrait mettre en vente ses écoles ou ses conduites d'eau pour engranger des liquidités financières, ce qui n'est pas réaliste...

Le Rapport financier 2026 est disponible sur le site internet de la Commune : www.belmont-broye.ch

Dépenses de la Commune de Belmont-Broye par secteurs d'activité

En millions de francs



Comptes de fonctionnement (Résultats)

2021 : bénéfice de CHF 293'000

2023 : bénéfice de CHF 107'000

2024 : déficit de CHF 376'000

Budgets (prévisionnels) de Résultats

2025 : déficit de CHF 1'700'000

2026 : déficit de CHF 2'200'000

2030 : déficit de CHF 5'250'000

Rentrées fiscales des entreprises

en 2018 : CHF 2'400'000

en 2024 : CHF 800'000

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025 - DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans le cadre de cette séance qui s'est tenue à la buvette de la halle de sports à Domdidier, le Conseil communal a présenté au Conseil général son plan financier 2026 – 2030 et sa stratégie financière.

le Conseil général a :

- élu M. Eric Pauchard, groupe PLR, comme membre de la Commission des naturalisations ;
- élu M. Matthieu Chardonnens, groupe Le Centre, comme membre de la Commission des naturalisations ;
- adopté la modification du taux d'imposition communal de 78 % à 85 % ;
- adopté la modification du taux de la contribution immobilière de 1.5 % à 2.5 % ;
- adopté le budget d'investissement 2026 pour le collecteur EU (eaux usées) sous la voie CFF, à Domdidier de CHF 880'000.- ;
- adopté le budget d'investissement 2026 pour la réfection de la place de sports derrière l'école, à Léchelles de CHF 50'000.- ;
- adopté le budget d'investissement 2026 pour les travaux de mises en conformité en matière de protection incendie de CHF 95'000.- ;
- adopté le budget 2026 du compte de résultats et des investissements.

MUTATIONS

Pour donner suite à la démission de Mme V. De Agostino et de M. S. Van Cleemput de la Commission des naturalisations, M. E. Pauchard, du groupe PLR et M. M. Chardonnens, du groupe Le Centre, sont élus membres de la Commission des naturalisations.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

- 32,2 % des dépenses sont liées à la formation, soit au parascolaire, aux écoles de toute la Commune, aux transports liés aux écoles, les bâtiments scolaires au sport scolaire.
- 18 % des dépenses sont liées à la prévoyance sociale, soit la crèche, accueil familial de jour, les bâtiments relatifs et charges cantonales liées, etc.
- 16,5 % des dépenses sont liées à la protection de l'environnement et aménagement du territoire, soit eau potable, eaux usées, ruisseaux et cours d'eau, gestion des déchets, aménagement du territoire, cimetières, les bâtiments relatifs, etc.
- 10,6 % des dépenses sont liées à la santé, soit la participation au Réseau Santé Social Broye Fribourg (RSSBF) pour les EMS et des charges cantonales liées, entre autres.
- 8,6 % des dépenses sont liées au fonctionnement de l'Administration communale, soit les bâtiments liés au patrimoine administratif, les Autorités politiques exécutives et législatives ainsi que l'Administration communale.
- 5,4 % des dépenses sont liées au trafic et télécommunications, soit l'entretien des routes communales, le bus urbain, les bâtiments servant les bâtiments relatifs.
- 3,9 % des dépenses sont liées à l'administration de la fortune et de la dette, des opérations comptables et de clôture.
- 1,6 % des dépenses sont liées aux questions juridiques, au service du feu, à la participation à l'ADIS Broye ainsi que la défense militaire et civile.
- 1,6 % des dépenses sont liées à la conservation des monuments historiques et du patrimoine, de la bibliothèque, des sociétés locales, des événements communaux, de la culture, du sport et des loisirs.
- 1,6 % sont liées aux améliorations structurelles.

TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE

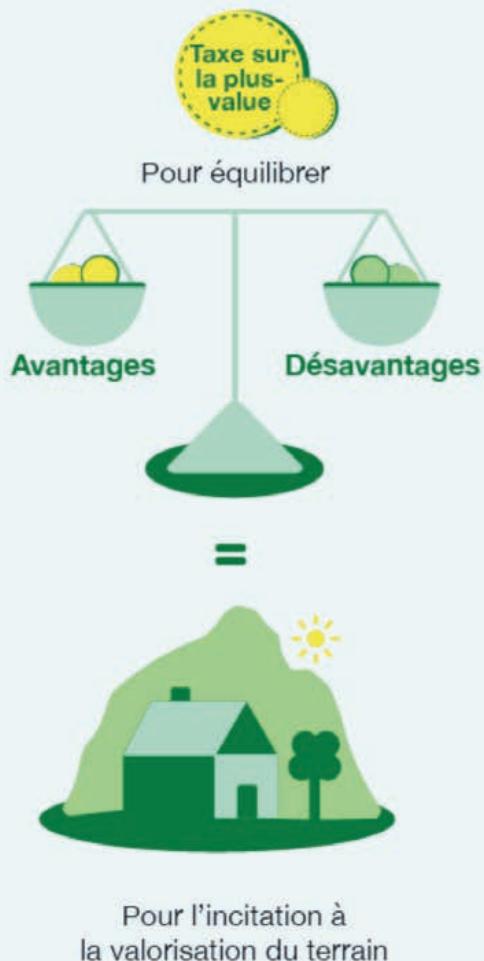
Lors de sa séance du 22 septembre dernier, le Conseil général a adopté le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Si vous souhaitez savoir si votre bien-fonds est soumis à la taxe sur la plus-value, il convient de suivre la démarche suivante :

- Il est nécessaire de faire une demande écrite à la commune où se situe votre bien-fonds.

- La commune vous transmet le formulaire à compléter accompagné de ses annexes.
- A la réception du formulaire, veuillez consulter la note explicative pour le compléter.
- Si les informations figurant dans les documents reçus ne vous permettent pas de savoir si le bien-fonds est potentiellement soumis à la taxe, vous pouvez transmettre le formulaire (avec les annexes) au SeCA (seca.plusvalue@fr.ch) afin d'obtenir une réponse à ce sujet.

À quoi sert-elle ?



≠ Impôt sur le gain immobilier

Comment ça fonctionne ?





Les communes fribourgeoises ont deux niveaux politiques. Pour Belmont-Broye :

Organne	Rôle	Taille
Conseil communal	Exécutif (dirige la Commune)	7 membres
Conseil général	Législatif (vote les règlements, adopte le budget et les comptes)	50 membres

Que fait le Conseil communal (exécutif) ?	Que fait le Conseil général (législatif) ?
<ul style="list-style-type: none"> Dirige et administre la Commune. Représente et défend la Commune. Gère le personnel, les finances et les biens. Assure les services publics (écoles, crèches, distribution d'eau, sport, mobilité, sécurité, etc.) Prépare le budget annuel. Assure l'information du public. Applique les décisions du Conseil général. Propose des projets de fusion. Se réunit plusieurs fois par mois. Dirigé par un syndic ou une syndique. 	<ul style="list-style-type: none"> Vote le budget annuel, les investissements et les règlements. Décide du taux d'impôt et de la contribution immobilière. Approuve les comptes. Vote les crédits et les dépenses non prévues au budget. Surveille l'administration de la Commune. Peut poser des questions et faire des propositions au Conseil communal. Décide du changement du nombre des conseillers-ères communaux-ales. Décide des conventions, des cautionnements liant la Commune.

Pourquoi voter aux élections communales ?	Qui peut voter et être élu ?
<p>Participer aux élections communales, c'est notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exercer vos droits et libertés Participer à la démocratie Faire entendre votre voix Choisir ses représentants 	<p>Qui peut voter ou être élu aux élections communales ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Citoyens et citoyennes suissets dès 18 ans, qui ont leur domicile dans la commune. Personnes avec permis C, dès 18 ans, qui ont leur domicile dans la commune et qui ont résidé dans le canton de Fribourg pendant au moins 5 ans.

VOUS SOUHAITEZ PRENDRE UNE PART ACTIVE À LA VIE COMMUNALE

Les élections générales auront lieu le dimanche 8 mars 2026. Si vous souhaitez vous porter candidat, vous pouvez vous renseigner auprès des groupes politiques et mouvements actifs de notre Commune. Dernier délai pour le dépôt des listes électorales auprès de l'Administration communale : le lundi 26 janvier 2026, à 12 h.

En participant aux élections communales, vous décidez de l'avenir de votre Commune !

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DANS LE CADRE DE LA BÉNICHON DE DOMDIDIER

A l'occasion de la Bénichon, la Commune, à l'invitation de la Jeunesse de Domdidier, a eu le plaisir d'organiser une réception conviviale destinée aux nouveaux habitants. Environ une cinquantaine de personnes ont répondu présent à cette belle invitation, marquée par la convivialité et l'esprit de partage.



Ce moment chaleureux a permis à chacun de faire connaissance avec son nouveau lieu de vie, d'échanger avec les autorités communales et les habitants déjà établis, mais aussi de découvrir – pour certains – cette magnifique tradition locale qu'est la Bénichon, symbole de fête et de communauté.

Les autorités communales tiennent à exprimer leurs sincères remerciements à la Jeunesse de Domdidier pour cette belle initiative, sa précieuse collaboration et son



engagement dans l'organisation de cet événement. Grâce à son dynamisme et son sens de l'accueil, cette réception a été un véritable succès, illustrant une fois de plus la vitalité et la convivialité qui animent notre Commune.



UN APÉRITIF ÉCONOMIQUE PLACÉ SOUS LE SIGNE DES RENCONTRES ET DE LA DÉCOUVERTE

Le 12 juin dernier, l'Apéritif économique Belmontois a rassemblé chez Intertours plus d'une septantaine d'acteurs du monde économique de notre Commune. Fidèle à son esprit, ce rendez-vous annuel a une nouvelle fois démontré son importance : offrir aux entreprises locales un espace privilégié pour se rencontrer, échanger et tisser des liens, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Nous tenons à remercier sincèrement l'entreprise Intertours pour

son accueil et pour sa contribution essentielle à la réussite de cette



édition. Grâce à sa disponibilité et à son sens de l'hospitalité, nos invités ont pu découvrir – pour certains avec surprise – les coulisses de ses activités. La présentation dynamique et la visite des locaux ont été particulièrement appréciées et ont ajouté une touche particulière à ce moment de partage.



Cet apéritif économique confirme une fois de plus la vitalité de notre tissu entrepreneurial et l'envie commune de continuer à construire, ensemble, une économie locale forte et innovante.

UNE BELLE FÊTE EN L'HONNEUR DE NOS NONAGÉNAIRES

C'est dans une ambiance à la fois émouvante et joyeuse que la Commune a tenu à célébrer, comme il se doit, ses habitants nonagénaires. Si, d'ordinaire, on évite de demander l'âge des adultes – et plus encore celui des dames – cette fois, la curiosité était non seulement permise, mais pleinement justifiée : il s'agissait de rendre hommage à celles et ceux qui ont franchi le cap impressionnant des 90 ans !

Pas moins de sept nonagénaires avaient répondu présents à l'invitation communale, entourés de leurs familles et amis, ainsi que des membres des autorités locales venus partager ce moment de convivialité.

Après un accueil chaleureux, M. le Syndic a pris la parole pour adresser quelques mots empreints de reconnaissance et de tendresse à ces habitants qui incarnent la mémoire vivante du village. Dans un discours teinté d'humour et de nostalgie, il a rappelé que certaines figures mythiques comme Elvis Presley, Marlène Dietrich ou encore Alain Delon étaient nées la même année

que nos jubilaires – un clin d'œil sympathique à une génération qui a vu le monde se transformer, mais qui en demeure un pilier solide et bienveillant.

Après lecture des parcours de vie de chacun, le moment officiel s'est ensuite prolongé autour du verre de l'amitié, accompagné de quelques agapes soigneusement préparées pour l'occasion. Le tout s'est déroulé au son harmonieux du chœur mixte, dont les voix ont ajouté une touche de douceur et d'émotion à cette belle rencontre.

Rires, souvenirs et chansons se sont mêlés pour offrir une parenthèse hors du temps, où les générations se sont retrouvées dans un esprit de gratitude et de partage.

La Commune adresse à nouveau ses félicitations et vœux de santé à ses nonagénaires, en les remerciant pour leur présence, leur sagesse et leur attachement à la vie locale. Qu'ils continuent longtemps encore à inspirer la communauté par leur bienveillance et leur joie de vivre !



Assis, de gauche à droite : Noëlle Bugnon, Emile Droz †, Gaudenzia Jenni, Marie-Thérèse Gisler, Marie Rotzetter, Jeanne Chardonnens, Louis Godel †.

Debout : Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale, M. Albert Pauchard, Syndic, Xavier Ricbour Bootello, qui a rédigé les parcours de vie des nonnagénaires.

Absents de la photo : Anne-Marie Perriard, Claudine Progin.

Construction & Service à la population

Utilisation des déchetteries

Les habitants de la commune de Belmont-Broye ont à disposition trois déchetteries et cinq bennes compacteuses pour la récupération de leurs déchets.

Seuls les habitants de la commune de Belmont-Broye ont le droit de déposer les déchets dans les déchetteries de la commune. Les usagers doivent obligatoirement présenter la carte magnétique pour ordures ménagères en cas de demande des surveillants. Toute personne qui ne pourra pas présenter cette carte sera interdite d'accès et de dépôt de ses déchets.

Afin de fluidifier l'accès aux déchetteries, merci de trier vos déchets avant d'arriver à la déchetterie !

N'abandonnez jamais les déchets dans la nature ! Les déchets peuvent prendre de nombreuses années pour se dégrader. Il est interdit de déposer les sacs des ordures ménagères devant les bennes compacteuses, même si elles sont en panne.

Attention, toutes les déchetteries sont équipées de caméra de surveillance.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant le tri et l'élimination des déchets ou le fonctionnement des déchetteries n'hésitez pas à demander plus d'informations aux employés communaux ou à l'administration communale.

Fermeture des déchetteries en 2026

Les déchetteries de la Commune de Belmont-Broye **seront fermées les jours fériés** de l'année 2026.

Les bennes compacteuses pour les ordures ménagères restent à disposition.

Jeudi	01.01.2026	Nouvel-An
Vendredi	02.01.2026	Lendemain du Nouvel-An
Vendredi	03.04.2026	Vendredi-Saint
Lundi	06.04.2026	Lundi de Pâques
Jeudi	14.05.2026	Ascension
Lundi	25.05.2026	Pentecôte
Jeudi	04.06.2026	Fête-Dieu
Samedi	01.08.2026	Fête nationale
Samedi	15.08.2026	Assomption
Mardi	08.12.2026	Immaculée conception
Jeudi	24.12.2026	Veille de Noël
Vendredi	25.12.2026	Noël
Samedi	26.12.2026	Lendemain de Noël

Poubelles à déchets canins

Belmont-Broye met à votre disposition plus de 50 poubelles à déchets canins réparties dans l'ensemble de la commune !



www.memodechets.ch



ADRESSES ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Domdidier, à la croisée de la route des Vuarines et Vy d'Avenches

- Lundi et mercredi de 16 h à 18 h
- Vendredi de 13 h 30 à 18 h
- Samedi de 9 h à 13 h

Dompierre, Les Moulins 19b

- Jeudi de 16 h à 18 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h

Léchelles, Chemin de la Place de Sports 18a

- Mardi de 16 h à 18 h
- Samedi de 8 h 30 à 10 h

Ouvertures partielles :

Domdidier

- Lundi de 13 h 30 à 16 h
- Mercredi de 9 h à 16 h

Dompierre

- Jeudi de 9 h à 16 h

Léchelles

- Mardi de 9 h à 16 h

Uniquement pour papier / carton, verre, pet, ferraille, Alu, piles, huiles et compost.

BENNES COMPACTEUSES

Les ordures ménagères (dans des sacs noirs de 35, 60 et 110 litres) doivent être déposées dans une des cinq bennes compacteuses de la Commune en utilisant la carte communale rechargeable.

- A **Domdidier** : à côté de la déchetterie communale et à la place du parking près du terrain de football.
- A **Dompierre** : à la déchetterie communale.
- A **Léchelles** : à côté de la déchetterie communale.
- A **Russy** : à côté du battoir (Route de Domdidier 46).

CARTE DÉCHETTERIE

S'il y a moins de CHF 10 de recharge, les cartes ne fonctionnent pas !

Recharge des cartes magnétiques

Les cartes peuvent être rechargées à l'administration communale ainsi qu'aux monnayeurs situés près des déchetteries de Domdidier, Léchelles et Dompierre.

ATTENTION !

Le dépôt des sacs devant la benne compacteuse est INTERDIT même en cas de panne de la benne. Le bon réflexe est de reprendre vos sacs et de vous rendre à une autre benne compacteuse.

Il est interdit de décharger les déchets avec des engins de manutention (tracteurs, pelleteuses, etc.). Les déchets doivent être déposés manuellement dans les bennes.

SURVEILLANCE DE LA DÉCHETTERIE

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, une personne engagée par la Commune est présente pour :

- vous renseigner et répondre à vos questions
- veiller au respect du règlement de la déchetterie
- signaler les contrevenants.

ECLAIRAGES PUBLICS

Les éclairages publics sur la Commune de Belmont-Broye ont fait l'objet d'assainissement et nous avons le plaisir de vous informer que :

Généralité :

Dès l'enclenchement des éclairages publics et jusqu'à 23 h 30, la densité des éclairages s'élève entre 40 et 60 %. Le long des routes cantonales, la densité des éclairages s'élève jusqu'à 80 % pour respecter les normes en vigueur.

Tous nos éclairages publics sont éteints de 23 h 30 à 05 h 30 à l'exception de l'éclairage des passages piétons qui restent allumés toutes les nuits.

Projets pilotes :

Des projets pilotes ont été installés sur le parking de la Vy d'Avenches à Domdidier et autour de l'école primaire à Dompierre.

Dès 21 h 30 la densité de l'éclairage sera réduite voir totalement déclenchée.

Dès 23 h 00 déclenchement des éclairages. Ils s'allumeront uniquement en cas de présence via des détecteurs sous les luminaires.

Dès 05 h 30 l'éclairage reviendra progressivement à la normale.

Un Sentier culturel à Belmont-Broye

Saviez-vous que la rivière de la Broye passait à l'origine à l'endroit du passage à niveau de Dompierre ? Que Domdidier s'était rebellé contre le Gouvernement de Fribourg au début du XIX^e siècle ? Qu'un château avait existé dans la forêt du Grand Belmont au Moyen Age ? Ou que Chandon était un village plus important que Léchelles du temps de la Route du sel ? Voilà deux ans que la Commission culturelle travaille à l'élaboration d'un sentier didactique dans la commune. Ce projet sera inauguré le 21 mars 2026 lors d'un événement public !

Chandon, Dompierre, Domdidier, Léchelles et Russy détiennent une fascinante histoire et de nombreux joyaux patrimoniaux qui racontent comment nos ancêtres ont façonné nos lieux de vie ou comment ils ont vécu avec la nature qui nous entoure.

4 boucles et un trésor à découvrir

Le sentier a été conçu en 4 boucles d'1 h 30 à 2 h 30 de marche selon le rythme du promeneur : une à Dompierre, une à Domdidier, une à Chandon et dans la forêt, et la dernière à Léchelles et Russy. Si les histoires sur la nature et le patrimoine agrémentent le parcours, il se veut ludique, avec des quiz, des anecdotes et un trésor à découvrir ! Les balades pourront se faire en famille, avec les enfants, entre amis, ou en solo. L'expérience complète pourra être vécue sur une application mobile disponible sur iPhone et Androïd, 100 % géolocalisée, qui

donnera accès à des histoires à écouter et des photos anciennes. Mais les balades pourront aussi être parcourues grâce à une trentaine de panneaux qui seront disséminés sur les 4 boucles, utilisant uniquement des chemins existants.

Un projet participatif

« Les découvertes sur nos villages que nous avons faites durant la préparation de ce Sentier culturel nous ont énormément étonnées. Beaucoup d'histoires sont inconnues alors qu'elles sont vraiment captivantes. Nous nous réjouissons de faire connaître cette richesse aux habitantes et aux habitants et également de proposer une nouvelle offre touristique intéressante à notre commune. Il n'y a aucun doute que les familles viendront de plus loin pour vivre cette expérience. » racontent Nicolas Bugnon, Marie-Claire Corminboeuf et Aline Guillet, l'équipe de projet qui dit aussi se tenir à disposition pour l'expliquer plus en détail.

A côté du groupe de projet, de nombreuses personnes ont contribué. Trois samedis matin ont rassemblé une trentaine de personnes qui ont amené des histoires à intégrer. Quatre relecteurs ont apporté une



La forêt du Grand Belmont

expertise importante et une multitude d'autres gens ont permis de préciser les informations ou de les illustrer par leurs photos anciennes. Que tous ces participants soient déjà remerciés.

Inauguration le 21 mars 2026

Le titre de ce Sentier culturel et du jeu qui l'accompagne sera dévoilé prochainement. Le samedi 21 mars 2026, une inauguration publique sera organisée, avec parcours d'une partie de boucle, cérémonie officielle et apéritif. Réservez d'ores et déjà cette date. Plus d'informations seront diffusées prochainement sur cet événement. Au printemps, le sentier sera en place. Chacun pourra partir découvrir les histoires insoupçonnées de nos villages et visiter les coins de nature que l'on s'étonnera de n'avoir jamais vus !

Plus d'info : www.belmont-broye.ch/sentier

Inauguration : samedi 21 mars 2026, à Léchelles



Centre de Léchelles entre 1910 et 1940.
/BCU Fribourg.

PATINOIRE À BELMONT-BROYE

A côté de la crèche à Domdidier

Du 7 au 28 janvier 2026

Prêt gratuit de patins – Buvette

Heures d'ouverture

**Mercredi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 17h00 à 21h00
Vendredi de 17h00 à 21h00
Samedi de 14h00 à 22h00
Dimanche de 14h00 à 18h00**



**Jeudi 8 et vendredi 9 janvier
Samedi 10 janvier
Dimanche 11 et jeudi 15 janvier
Vendredi 16 janvier
Samedi 17 janvier
Dimanche 18 et 25 janvier
Jeudi 22 janvier
Vendredi 23 janvier
Samedi 24 janvier**

**Samaritains Belmont-Broye
Jeunesse de Domdidier
FSG Domdidier
Fanfare L'Arbogna
Ludimania
Tennis-Club Domdidier
L'Echo du Belmont
Société de développement SDDR
Jeunesse de Dompierre**

Patins à disposition (quantité limitée)

Le port du casque est obligatoire (à prendre avec soi)

Les enfants sont sous la responsabilité des parents

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident

AGENDA

EXPOSITION CANTONALE FRIBOURGEOISE AVICOLE ET CUNICOLE du 2 au 4 janvier 2026
Salle polyvalente de Dompierre FR

Programme
Grande exposition de petits animaux: lapins, poules, coqs, pigeons et canards seront présentés par une centaine d'exposants de Suisse.

Avec la participation du Club Suisse des lapins Japonais et du Club Romand des poules Wyandotte.

Restauration chaude durant toute la manifestation
Tombola

Horaires
Vendredi 2 janvier 2026 15h00 – 23h00
Samedi 3 janvier 2026 09h00 – 19h00
Dimanche 4 janvier 2026 09h00 – 15h00

Avec le soutien de la commune de **BELMONT – BROYE**

Entrée : Fr. 5.- (gratuit pour les -16 ans)

15ème Anniversaire L'Air de Rien
Salle polyvalente Dompierre (FR)
Les 6-7-8 Février 2026

Souper Spectacle + 15ème Chantée

www.choeurairderien.ch
Avec le soutien de la Commune de **BELMONT – BROYE**

Les Salons de Modeste dans nos villages de Belmont-Broye
vendredi 27 février 2026

Des invités surprises!
Un apéro partagé!
Une fin de soirée en beauté!

Le but des salons de Modeste est de rassembler, grâce au hasard, des concitoyennes et concitoyens qui ne se connaissent peut-être pas, autour d'un apéro organisé par un hôte qui les accueille, mais qui ne connaît pas ses invités jusqu'au moment où ils sonneront à sa porte. La fin de soirée se terminera dans un lieu commun afin de partager l'expérience vécue avec tous.

A l'inscription, choisis si tu veux être hôte ou invité.

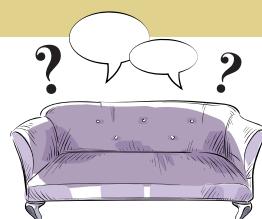
Le lieu de rendez-vous pour débuter la soirée sera le parking de la salle polyvalente de Dompierre, à 19h pour le tirage des adresses.

Inscription obligatoire : www.aulahop.ch/modeste
Délai: 22 février 2026

Conditions

- dès 18 ans
- habiter la commune de Belmont-Broye

COMMISSION CULTURELLE



21^e Festival du Film Vert
Le cinéma pour un futur durable

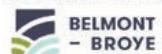
(Illustration showing a clapperboard surrounded by butterflies and flowers, with a small ant holding a megaphone saying "ACTION!")

Festival du Film Vert de la Broye
20 et 21 mars 2026 à Domdidier

Avec une sélection de films et d'activités, le Festival du Film Vert de la Broye se réjouit de vous retrouver à Domdidier pour un événement gratuit placé sous le signe de la curiosité, de la découverte et de l'émerveillement.

Programme détaillé disponible en février sur : www.festivaldufilmvert.ch

Avec le soutien de la commune de





MANIFESTATIONS

2026

**LOTTO**

Grande Salle à Dompierre

Début à 19h30

**CONCOURS EN DOUBLETTE**

Max. 70 équipes

Inscription sur www.domboule.ch

Terrain de Foot Dompierre

Début des jeux à 09h00

**LOTTO**

Grande Salle à Dompierre

Début à 19h30

**CONCOURS EN TRIPLETTE**

Max. 70 équipes

Inscription sur www.domboule.ch

Terrain de Foot Dompierre

Début des jeux à 09h00

**CONCOURS EN DOUBLETTE**

Max. 70 équipes

Inscription sur www.domboule.ch

Terrain de Foot Dompierre

Début des jeux à 09h00

Le Chœur-mixte la Cantilène de Dompierre-Russy

A l'occasion de cette belle période de fêtes, nous vous adressons nos plus sincères remerciements pour votre présence, vos encouragements et votre fidélité tout au long de l'année 2025.

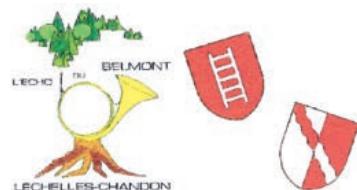


Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, pleines de joies, de chants, de lumières et nos meilleurs vœux pour 2026 : que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et harmonie !

AUX NOTES DE L'ECHO DU BELMONT !

Venez passer un moment musical le samedi 14 mars 2026 à 20 h à la salle multiusage de Léchelles en compagnie de l'Echo du Belmont de Léchelles-Chandon lors de son concert annuel.

Lors de cette soirée, l'ensemble des jeunes des deux sociétés de musiques de la Commune, l'Echo du Belmont et l'Arbogna, se produira également.



DOMBOULE PETANQUE

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS

pÉtaNQuE

TERRAIN DE FOOT A DOMPIERRE

MERCREDI 15 AVRIL 2026

Début des jeux à
19h30

OUVERT A TOUS

Renseignements :

infodomboule@gmail.com

ou

François Dubey : 079 330 82 91



GÉNÉREUX DON AU PASSEPORT-VACANCES

Le 3 mai 2025, le traditionnel tournoi en doublette a réuni 64 équipes. Cette année le club a décidé de reverser une partie du bénéfice au Passeport vacances de Domdidier et celui de Dompierre-Russy-Léchelles-Chandon.

Les représentants des Passeports vacances se sont vu remettre chacun un chèque de 1'200 francs de la part du comité Domboule.



CHAUDRON D'OR POUR « GOD SAVE THE KING »

Du 3 au 5 octobre 2025, Poliez-le-Grand (VD) s'est transformé en véritable village en fête, rythmé par les flammes des chaudrons, les éclats de rire et le parfum sucré de la raisinée en pleine cuisson. Sous un ciel parfois capricieux, 24 équipes de cuiseurs ont veillé jour et nuit sur leur chaudron, perpétuant avec passion et fierté un savoir-faire ancestral. Dans notre région, nous appelons cette spécialité le vin cuit. Il s'agit de faire réduire lentement le jus de fruits – pommes, poires ou raisins – jusqu'à obtenir un sirop épais, concentré et onctueux.

Depuis plusieurs années déjà, nous « God Save the King » perpé-

tue cette tradition dans le village, simplement pour le plaisir de partager un bon moment entre amis autour du feu. Pour Hervé, cette passion dure depuis plus de vingt ans ! Hervé, Eveline et Régis avaient déjà participé à la première édition en 2022, où ils s'étaient classés 11^e. La recette 100 % poire n'a pas changée, mais elle s'est affinée au fil du temps. L'équipe « God Save the King », était composée de cinq membres : trois Dompierrois : Hervé Vonlanthen, Yannick Hess et Samuel Gallagher. Et deux Corçallins : Eveline Thévoz et Régis Rapin.

Installés sur place avec leur camping de fortune, ils ont veillé sur leur chaudron pendant plus de 24 heures, de 9h à midi le lendemain. Au total, 200 litres de jus



ont été cuits pour obtenir 23 litres de vin cuit parfaitement réussi. Vers 17 h 30, après délibération du jury, ils ont eu la joie immense de remporter le chaudron d'or 2025, décrochant ainsi la première place parmi les 24 équipes participantes !



**PRO
SENECTUTE**

PLUS FORTS ENSEMBLE
GEMEINSAM STÄRKER



Service de déclaration d'impôts

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts ! Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu du **2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026 uniquement par téléphone** (numéros ci-dessous). N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8 h 30-11 h 30 / 13 h 30-16 h 30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**

Adresses utiles

Administration

L'administration communale de Belmont-Broye vous accueille dans les locaux de Domdidier à l'adresse suivante :

**Pré-de-la-Cour 4,
case postale 35,
1564 Domdidier
fax 026 672 33 39**



Pour nous contacter :

administration@belmont-broye.ch
tél. 026 672 33 33 (tapez 1)
controledehabitants@belmont-broye.ch
026 672 33 33 (tapez 1)
compta@belmont-broye.ch
tél. 026 672 33 33 (tapez 2)
bureau.technique@belmont-broye.ch
tél. 026 672 33 33 (tapez 3)

Heures d'ouverture de l'administration communale

Lundi	07 h 30-11 h 30 13 h 30-17 h 00 (uniquement contrôle des habitants) hors jours fériés
Mardi	07 h 30-11 h 30 13 h 30-16 h 00 (uniquement permanence téléphonique)
Mercredi	07 h 30-11 h 30 13 h 30-16 h 00
Jeudi	07 h 30-11 h 30 13 h 30-16 h 00 (uniquement permanence téléphonique)
Vendredi	07 h 30-11 h 30 Fermé au public

Services communaux

Voirie et déchetterie contact

tél. 079 230 76 74
p.miauton@belmont-broye

Service de conciergerie contact

tél. 026 675 52 10
conciergerie@belmont-broye.ch

STEP contact

tél. 026 675 52 05
step@belmont-broye.ch

Service des écoles contact

tél. 079 869 22 06
secr.ep.belmont-broye@edufr.ch

Contacts utiles

Service Social du District de la Broye

026 684 91 50
ssdb.info@rssbf.ch

ORP Nord, district de la Broye

ore@fr.ch

Office de l'état civil du canton de Fribourg

026 305 14 17

Service de la population et des migrants

026 305 14 92

Paroisse Notre-Dame du Belmont

026 675 12 54
<https://upnotredamedetours.ch/>

Paroisse réformée d'Estavayer et environs

026 663 56 36
www.estaparоisse.ch

Adis-Broye (Pompiers)

026 664 80 18
www.pompiers-broye.ch

Service cantonal des contributions

026 305 33 00

Horaires fêtes de fin d'année 2025

Déchetteries

Les déchetteries communales seront **fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre 2025 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2026.**

Administration communale

Du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 ouvert de 7 h 30 à 11 h 30.

**25 et 26 décembre 2025, fermé
1^{er} et 2 janvier 2026, fermé**

Prochaine édition du Belmontois : Printemps 2026

Délai de remise des documents : 13 mars

par e-mail à : bulletininfo@belmont-broye.ch

*Le Conseil communal
vous souhaite de joyeuses fêtes et
ses meilleurs vœux pour 2026.*

